

Erna Hennicot-Schoepges:

## “ Il fallait bien convaincre ”

*Aux assises externes de l'Université du Luxembourg, qui ont eu lieu le 5 mars 2005, l'ancienne ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Erna Hennicot-Schoepges, a tenu un discours remarqué dans lequel elle a jeté un regard en arrière pour regretter que certaines de ses idées initiales n'ont pu être réalisées, et un regard en avant pour encourager les responsables actuels de lutter pour une université plus autonome et dont les diplômés demandent à être pleinement reconnus et par les entreprises et par l'État luxembourgeois.*

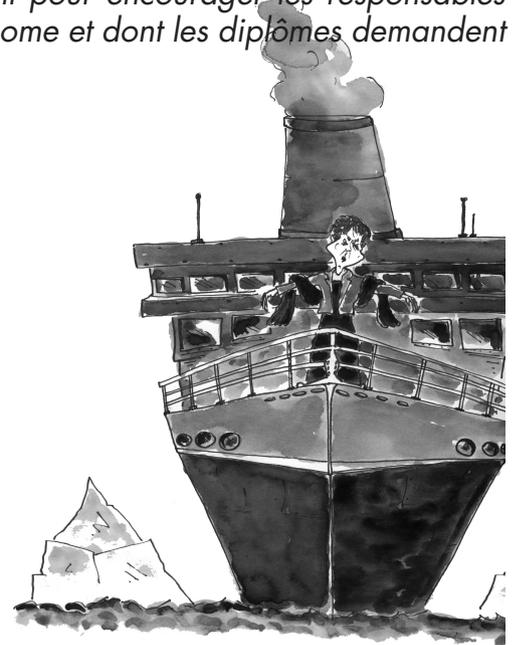
*Comment avez-vous réussi à imposer la création d'une université à votre parti, à votre Premier Ministre, au gouvernement, alors que ni le programme électoral du PCS ni le programme gouvernemental ne l'avait annoncée et que le Premier Ministre l'avait même explicitement exclue ?*

L'actualité dépasse parfois un programme électoral et même un programme gouvernemental. Lorsqu'en 1998 le processus de Bologne a lancé le projet d'un espace européen d'enseignement supérieur avec harmonisation des cycles d'études à 3, 5, 8, il se posait la question comment notre système avec 1 ou 2 années (un cycle complet dans l'ancien système) pourrait s'insérer dans le nouveau régime.

Au risque d'enfreindre le choix des Luxembourgeois des universités entrant en compte pour continuer leurs études, il fallait agir. Par ailleurs, avec le processus de Lisbonne, où le Luxembourg est lanterne rouge pour l'investissement public dans la recherche, la présence d'une université de recherche pourrait combler ce déficit. Vu que mes arguments ont convaincu mes collègues au gouvernement et à la chambre des députés, le projet a vu le jour.

*On sait que la première ébauche du projet de loi avait accordé une autonomie entière à l'université mais que cette façon de faire est échoué parce que le Conseil d'État y a vu une violation de l'article 23 de la Constitution. Votre ministère n'avait-il pas vu à temps cette difficulté constitutionnelle ? Pourquoi n'a-t-il pas été possible de modifier cet article de la constitution ? Qui a bloqué une telle modification ?*

**"Mon but était en quelque sorte de rendre superflu le ministère créé en 1999, et de créer une université d'un nouveau type en Europe."**



Nous avons fait le choix de donner pleine autonomie à l'Université - structure devant regrouper les deux établissements publics qui existaient d'après la loi de 1996, et les deux qui auraient encore pu être créés d'après cette même loi. Mon but était en quelque sorte de rendre superflu le ministère créé en 1999, et de créer une université d'un nouveau type en Europe. Certes, nous avons évalué les dispositions de la Constitution mais notre interprétation accordait à l'établissement public - structure juridique qui gère notre BCEE et d'autres institutions importantes - une large autonomie : tout comme le législateur n'intervient pas dans leurs décisions journalières, ma vision était que l'on pourrait accorder la même latitude à l'Université.

Le législateur aurait eu son mot à dire pour la création de l'Université, des facultés, des possibilités d'extension et du mode de recrutement des professeurs. Pour le reste l'autonomie aurait permis d'avancer plus vite et mieux. Toutefois le risque de voir le premier diplôme annulé par la Cour constitutionnelle m'a intimidée et vue la contrainte du point de vue du temps, j'ai dû ava-

ler cette couleuvre. J'ai trouvé qu'un "tiens" vaut mieux que deux "tu l'auras"... Voilà un demi-siècle que dure le débat, la démarche d'un pays souverain de créer son université ne devrait pas être sous-estimée en ce qu'elle manifeste de fierté nationale d'un pays membre fondateur de l'UE. Après l'élargissement nous aurions été le seul pays des 25 sans sa propre université. Le pas accompli est de taille, mais ce ne sera pas le dernier. Il sera toujours loisible au législateur de modifier la Constitution.

*Est-ce que le vrai problème est celui de l'autonomie de l'université vis-à-vis du pouvoir politique ou celui de l'autonomie du rectorat vis-à-vis du conseil de gouvernance ?*

Le modèle d'autonomie que j'avais prévu était l'autonomie vis-à-vis du pouvoir politique - qui aurait toujours eu son mot à dire par le biais de la loi de finances. Prédominance du rectorat par rapport au Conseil de gouvernance - si je penchais plutôt pour le premier, ce n'était pas l'avis de mes collègues, ni de la commission parlementaire.

*Est-ce que le fonctionnement du conseil de gouvernance répond à vos attentes ?*

Vous oubliez que je ne suis plus en fonction et que je n'ai pas d'arguments pour dire oui ou non.

*Au lieu de proclamer haut et fort que l'université doit viser l'excellence mondiale et attirer des enseignants et des étudiants du monde entier n'aurait-il pas été plus judicieux d'identifier des domaines où des chercheurs travaillent déjà à haut niveau au Luxembourg et les soutenir pour qu'ils puissent développer leurs recherches vers un niveau mondial ?*

Il faut faire les deux. Identifier les domaines et être ouverts à des intérêts externes.

*Longtemps le discours officiel (le vôtre) prônait l'UL uniquement pour ses retombées économiques. Les sciences humaines et sociales ou de l'éducation n'ont-elles pas aussi un input à apporter à la société luxembourgeoise qui lui faisait défaut avant la création de l'UL ?*

Il fallait bien convaincre ceux qui ne l'étaient pas. Notre économie a besoin de diversification. Je savais que nombreux étaient ceux qui voyaient l'université comme leur domaine privilégié, et je savais qu'il fallait et qu'il faut toujours trouver un équilibre entre les souhaits des uns et les appréhensions et le scepticisme des autres.

*Comment vous expliquez-vous que le monde économique soit le plus réticent à accepter l'université du Luxembourg ?*

Les grandes entreprises, donc les plus influentes, ont leur propres mécanismes de recherche, leur intérêt n'est donc pas directement sollicité. Par ailleurs la formation de nos universitaires dans de nombreuses universités étrangères est une richesse en termes de savoirs qu'ils rapportent. Ce qui

a été sous-estimé est l'impact qu'une Université peut avoir sur le développement de la recherche et la création de nouvelles activités économiques. Notre pays a besoin d'un nouveau souffle, l'Université pourra y contribuer.

*Le ministère de la Fonction publique devrait, selon votre discours aux assises externes de l'UL, également tirer ses conséquences du processus de Bologne. Lesquelles ?*

Le recrutement dans la carrière supérieure se fait d'après les règles en vigueur qui demandent 4 années d'études universitaires au moins. A un diplômé venant d'une autre université qui a entamé le réajustement de ses cycles d'études avec un bachelor il manquera une année, avec un master il aura fait une année d'étude de plus que ceux venant d'universités non réformées. Dès à présent ces cas se présentent. Recruter d'après un certain nombre d'années d'études sera périmé si le processus de Bologne se poursuit.

*Aux assises externes vous avez laissé entendre votre déception par rapport au bachelor de 180 ECTS prévu pour les futurs enseignants du primaire, car vous vous étiez déjà fait fort pour une formation de 240 ECTS. Comment expliquer ces réticences du gouvernement (suivi par le conseil de gouvernance) ? Les résultats de PISA 1 et 2 ne plaident-ils pas plutôt pour un très sérieux efforts en matière de formation des instituteurs ?*

La formation des enseignants du primaire m'a accompagné durant tout mon parcours politique. En 1983 j'étais rapporteur du projet de loi qui a créé l'Iserp. J'avais relu à l'époque les différents débats sur ce sujet : la loi scolaire de 1912, la réforme de l'école normale, la création de l'Institut pédagogique. A chaque étape les débats étaient marqués par des connotations sociales - comme si ceux qui enseignent aux petits enfants auraient dû rester en bas de l'échelle des salaires.

Il est donc dangereux de lier la formation pour une profession implicitement à la grille des salaires, ce qui entraînera forcément un mouvement dans l'ensemble des barèmes de la fonction publique. C'est donc un piège difficile à éviter.

L'université et elle seule sera apte à déterminer le temps qui sera nécessaire pour la formation d'un enseignant qui - jusqu'à preuve du contraire - devra prendre en charge des enfants dès l'âge de 3 ans jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, y inclus les enfants à besoins spéciaux.

Peut-être que le nœud gordien pourrait être tranché avec une réflexion sur la carrière plane des enseignants et sur une démarche de formation continue.

---

*Unter dem Titel "Wenn ich das Wort ergreifen dürfte..." kommentiert die frühere Ministerin Erna Hennicot-Schoepges auf ihrer Internetseite die politische Aktualität: [www.ehennicotschoepges.lu](http://www.ehennicotschoepges.lu)*

---

**Ein Dossier zum Thema Universität in Luxemburg mit den wichtigsten Artikeln zur Universitätsdebatte auf [www.forum-online.lu](http://www.forum-online.lu)**

---